

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### ***SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ENERGIE CÔTE D'IVOIRE, LIBÉRIA, SIERRA LEONE, GUINÉE (CLSG)***

**TITRE DE LA MISSION : CONSULTANCE POUR LA CONCEPTION - ET MISE EN ŒUVRE  
ÉVENTUELLE - DE LA COMMERCIALISATION DE LA CAPACITÉ  
EXCÉDENTAIRE DU CGFO DU RÉSEAU TRANSCO CLSG**

***Secteur :*** ***Énergie***  
***Financement :*** ***Ressources de TRANSCO CLSG***  
***Réf. AMI :*** ***CS/ 001-11/2023/OGM***  
***Date de publication :*** ***15/11/2023***  
***Date limite de soumission :*** ***29/12/2023***

TRANSCO CLSG est une Société Supranationale régie par un Traité International signé par les Chefs d'Etats des Républiques du Libéria, de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone et de la Guinée, détenant une ligne de transport 225 kV de 1 303 km reliant les quatre pays avec douze (12) postes associées dans les quatre pays. Le réseau a été financé par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Européenne d'Investissement et la KfW, et également à partir des capitaux constitués par les gouvernements des quatre pays CLSG. La phase de construction est achevée à 99 % et les activités d'exploitation ont démarré.

TRANSCO CLSG a l'intention d'utiliser une partie de son financement pour le recrutement d'un Consultant afin d'assister TRANSCO CLSG dans la conception - et la mise en œuvre éventuelle - de la commercialisation de la capacité excédentaire du CGFO du réseau TRANSCO CLSG.

L'objectif des prestations de consultance est d'accompagner TRANSCO CLSG dans la conception – et éventuellement la mise en œuvre – de la commercialisation de la capacité excédentaire du câble de garde fibre optique (CGFO), qui est en cours d'installation sur la ligne d'interconnexion TRANSCO CLSG entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée. Le câble CGFO de TRANSCO est conçu avec 48 fibres optiques monomodes, pour une longueur d'onde maximale de 1 550 nm. L'annexe 1 présente les caractéristiques du CGFO. Il est prévu que la commercialisation de la capacité excédentaire (estimée à 40 fibres, tandis que les 8 autres fibres sont réservées aux propres besoins de TRANSCO CLSG) sera réalisée selon une méthode d'accès ouvert, éventuellement avec la mise en place d'un partenariat public-privé (PPP). La consultance comprendra une analyse juridique, réglementaire, technique, économique et financière, et reflétera les meilleures pratiques internationales en vigueur et permettra à TRANSCO CLSG de choisir une option de structuration optimale pour la commercialisation des capacités excédentaires du CGFO. La consultance peut également inclure un soutien pour la mise en œuvre de la structure de commercialisation sélectionnée, comme décrit dans la composante optionnelle (facultative) # 2 des termes de référence (TDR).

La durée de consultance (volet 1) sera de **vingt (20) semaines**.

Les services à fournir comprennent les éléments suivants sans nécessairement s'y limiter :

Le/la Consultant(e) réalisera la mission pour TRANSCO CLSG en concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par le projet. Dans le cadre de cette mission d'assistance technique, le Consultant réalisera les activités suivantes pour le compte de TRANSCO CLSG :

- Volet 1 : Élaborer une stratégie et un plan d'affaires pour la commercialisation de la capacité excédentaire du câble de garde fibre optique disponible sur le réseau de TRANSCO CLSG.

- Composante 2 (optionnelle) : Appui à la mise en œuvre effective de la commercialisation de la capacité excédentaire du CGFO sur le réseau TRANSCO CLSG : rédaction des dossiers d'appel d'offres internationaux, assistance dans le processus de sélection, formation. La composante 2 est facultative et sera mise en œuvre à un stade ultérieur.

TRANSCO CLSG invite à présent les Firmes de Consultance admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services, y compris l'expérience technique et les qualifications de l'entreprise dans des missions similaires et l'expérience et l'expertise du personnel.

L'entreprise doit posséder les qualifications minimales suivantes :

Le consultant sélectionné (entreprise ou consortium) doit avoir une expérience générale dans le domaine de l'évaluation et du développement du marché de la fibre optique, avec à son actif au moins **trois (3) contrats** exécutés au cours des **dix (10) dernières années** pour des études sur la commercialisation des services de fibre optique dans les pays en voie de développement.

L'entreprise ou le consortium doit démontrer la disponibilité actuelle des experts requis pour les études de marché de la fibre optique, y compris des experts commerciaux, des économistes, des analystes financiers, des ingénieurs en télécommunications et des avocats ayant une expérience internationale avérée d'une part dans la commercialisation en gros des capacités CGFO, et d'autre part dans les partenariats public-privé pour le secteur des télécommunications, comme suit :

- Un (1) expert/professionnel du marketing ou du commerce, de préférence avec un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle, de préférence dans le domaine de la commercialisation des capacités du CGFO ;
- Un (1) analyste financier titulaire d'une maîtrise en finance, de préférence un spécialiste ayant au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle ;
- Un (1) ingénieur en télécommunications ou en systèmes titulaire d'un diplôme d'ingénieur en télécommunications ou dans un domaine connexe, avec au moins cinq (8) ans d'expérience professionnelle ;
- Un (1) juriste titulaire d'une maîtrise en droit avec au moins 10 ans d'expérience professionnelle en droit des sociétés, droit international et traités, et gestion des contrats transfrontaliers.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le chapitre IV du code des marchés de TRANSCO CLSG qui énonce la politique de TRANSCO CLSG en matière de conflits d'intérêts : <https://www.transcoclsg.org/bid-notice-transco-clsg-tender-code/>

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises sous la forme d'un Groupement ou d'une Sous-Traitance pour améliorer leurs qualifications.

Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection Basée sur la Qualité Technique et le Coût tel que définie dans le code des marchés de TRANSCO CLSG, accessible à l'adresse suivante : <https://www.transcoclsg.org/bid-notice-transco-clsg-tender-code/>.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau du *Lundi au Vendredi* entre 09h00 et 17h00 pendant les jours ouvrables. Ou peut être obtenu sur demande, en écrivant un e-mail à : [mkeita@transcoclsg.org](mailto:mkeita@transcoclsg.org) avec copie à [bbalde@transcoclsg.org](mailto:bbalde@transcoclsg.org).

Les manifestations d'intérêt peuvent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (par e-mail) avant **17h00 GMT le 29 décembre 2023**. **Seules les entreprises présélectionnées seront contactées.**

L'adresse mentionnée ci-dessus est la suivante :

**Le Directeur Général de TRANSCO CLSG**  
**Cocody II Plateaux, Angré 7<sup>e</sup> Tranche, 28 BP 633, Abidjan, Côte d'Ivoire**  
**E-mail : [mkeita@transcoclsg.org](mailto:mkeita@transcoclsg.org) avec copie à [bbalde@transcoclsg.org](mailto:bbalde@transcoclsg.org).**  
**Tél : +225 05 66 49 61 22**